L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI MATIN, 31 MAI 1855

Imprimé et publié par
G. F. WEISSE & Comp.
Editeurs-Propriétaires :
G. F. WEISSE, N. DUFOUR,
L. DUVERGER, S. HAREY.
No 93, RUE DE CHARTRES

NOUVELLE-ORLEANS,
JEUDI MATIN, 31 MAI.

Un Ambassadeur et son Secrétaire de légation.

La plupart des journaux de la Nlle-Orléans qui se publient en anglais ont reproduit la lettre de M Perry, secrétaire de la légation américaine à Madrid, au président des Etats-Unis. Nous aurions à notre tour, non pas la donner en entier—elle est trop longue—mais l'analyser rapidement, afin que nos lecteurs puissent mieux comprendre la suite du débat. M Soulé, dans une note qu'il nous a adressée et qui a paru hier dans notre partie anglaise, dément toutes les allégations de M Perry et annonce qu'il aura de curieuses révélations à faire sur le compte de ce dernier dans l'historique de sa mission à Madrid qu'il prépare en ce moment.

On se rappelle sans doute que M. Soulé, répondant à nous ne savons plus quelles imputations indirectes dirigées contre lui, avait, dans une lettre adressée il y a près de trois mois au *National Intelligencer*, [illegible] la loyauté et la droiture de son secrétaire de légation. M. Perry en a été piqué au vif, et il a écrit au président des Etats-Unis, non pas pour se justifier que pour accuser à son tour M. Soulé. Cette lettre est tout un réquisitoire où l'on comprend, en la lisant, que le but de l'auteur était plutôt de soulever l'opinion contre l'ex-ministre des Etats-Unis à Madrid que d'éclairer le président. Aussi a-t-il envoyé un duplicata de sa missive au *National Intelligencer* qui l'a naturellement ouvert ses colonnes.

M. Perry écrit avec une certaine chaleur, et il groupe habilement ses griefs contre M. Soulé, mais [illegible] ses confidences au public, sont loin d'être convaincantes pour lui, et nous ne devons pas, que l'ex-ministre d'ou tire parti [illegible] son ancien subordonné. Aussi M. Perry avoue-t-il avoir avec le département d'Etat une correspondance d'affaires laquelle M. Soulé était étranger. Mais qui donc représentait les Etats-Unis à Madrid? Au lieu d'un ministre y en avait-il donc deux en Espagne?

Mais revenons à la lettre de l'ancien secrétaire de légation, aujourd'hui chargé d'affaires, en attendant l'arrivée de M. Dodge, le nouvel ambassadeur. Voici le début de l'épitre, laquelle est datée de Madrid 27 avril :

Monsieur—Une lettre publiée dans le «National Intelligencer» de Washington du 24 mars dernier, et signée de l'honorable Pierre Soulé, m'est parvenue le 14 courant. Mon intention n'était pas de prêter attention en quelque façon que ce soit à cette lettre. Son style, il est vrai, était tel que j'espérais [illegible], mais entre celui qui l'a écrite et moi, je pouvais [illegible] le laisser là où il était tombé, car il ne m'avait pas atteint.

Plus récemment, pourtant, j'ai été mis au fait du mauvais effet de cette lettre, et du système auquel elle se rattache. J'ai vu avec peine que l'on adopte par une grande partie de nos journaux par suite des suppositions [illegible] qu'elle contient, est calculé pour avoir [illegible] sur le jugement de notre peuple, [illegible] en ce qui me concerne, mais [illegible] graves sujets d'intérêt national [illegible] dont nul homme n'est trouvé mêlé.

J'avoue [illegible] voir que la manière dans [illegible] cette lettre est conçue [illegible] pas aussi pour empoisonner les oreilles du peuple, [illegible] avec le ministre de la République, [illegible] d'aussi impossible [illegible] que le [illegible] de notre ministre et notre cabinet, [illegible] sous des plus hauts intérêts de l'Amérique.

J'ai reconnu avec regret que les moyens que [illegible] ont jusqu'ici été employés, [illegible] les [illegible] de la discussion [illegible] et ses [illegible] que des intérêts de cet ministre en Espagne, [illegible].

Il m'a semblé, en conséquence, que la gravité [illegible] que M. Soulé a transportée dans la [illegible] avait assez [illegible] le ministre de l'Amérique [illegible].

[illegible]

M. Perry écrit que M. Soulé n'attaque au moyen de [illegible] aucun grief. [illegible]

[illegible]

Le secrétaire de légation, bien qu'il appartienne à [illegible] de l'administration, se montre [illegible] Know Nothing. Il affirme que [illegible] Français aurait été [illegible] Américain. Voici comment il s'exprime :

L'honorable Pierre Soulé est Français. Je [illegible]

[illegible]

Je ne reviens à ce secret. Les preuves de ce que j'avance sont fixées par ordre dans toute la durée de sa mission en Espagne. Depuis qu'il est à la cour en Europe, jusqu'au jour de [illegible] pas le seul intérêt de l'Amérique [illegible] Je ne parle que de la correspondance pour mon rer [illegible].

L'importance de son esprit, et son ressentiment [illegible] à la cour de l'Espagne [illegible] entre [illegible] des désirs [illegible] du peuple espagnol, [illegible] sympathie pour les Etats-Unis, et son désir de faire par tous les agents de désordres entre [illegible] gouvernements.

Voici ensuite l'éloge de l'Espagne que M. Soulé, au fait en croire M. Perry, se connaît pas mal après séjour qu'il a fait dans ce pays. [illegible] au fond le peuple espagnol, il a trompé le gouvernement américain en lui disant que la vente de l'île de Cuba était possible et même probable. Tous les efforts du ministre américain tendaient, ajoute le secrétaire de légation, à amener une rupture entre l'Espagne et les Etats-Unis. Il aborde ensuite l'affaire du *Black Warrior* :

On a également compris que quand l'affaire de [illegible] au *Black Warrior* à la Havane [illegible] avec une demande de réparation, [illegible] de cette question, et à traiter [illegible] à obtenir la juste [illegible] de l'espèce à mettre [illegible] du gouvernement américain, [illegible] que [illegible] le gouvernement d'un côté, de l'autre, [illegible] déclarer au gouvernement de Washington que aucun arrangement de cette question [illegible] avec l'Espagne, n'était praticable, et [illegible] que l'avait le gouvernement [illegible] de régler cette question et toutes les autres.

J'ai accompli [illegible] pas moins fidèlement mes devoirs comme secrétaire de la légation, voyant [illegible] changeait sa mission de paix et d'arrangement [illegible] des affaires en un [illegible], bon pour satisfaire de vieilles rancunes, pour seconder les projets des flibustiers, et pour se laisser aller à des [illegible] personnelles. J'ai souffert alors, et gardé le silence, ne faisant qu'à lui seul des observations relatives aux affaires.

S'il y eut trahison, ce fut de sa part ; la loyauté fut de mon côté, par mon silence.

M Perry fait immédiatement après un aveu qui semble justifier l'accusation de trahison portée contre lui par son adversaire. Le ministre des Etats-Unis ayant dû quitter Madrid pour se rendre à la conférence d'Ostende, son secrétaire de légation paraît avoir mis son absence à profit pour le desservir auprès de M. Marcy et du président. C'est ce qui ressort clairement pour nous du passage suivant de sa lettre :

Mais lorsqu'enfin l'honorable Pierre Soulé abandonna cette légation et que je devins chargé d'affaires, au moment où l'indignation populaire contre lui était à son comble, j'eus à remplir un devoir pénible. Il ne me convient pas de dire comment je me suis acquitté de ce devoir, mais je vous demanderai, monsieur, respectueusement de vous parler avec brièveté de sa conduite à cette époque et de la situation où elle me plaçait.

Pendant cette période, non-seulement M. Soulé négligea lui-même les instructions du secrétaire d'Etat, lorsqu'elles ne s'accordaient pas avec ses propres desseins, mais il prétendait avoir le droit de [illegible], bien qu'il ne fût pas alors dans l'exercice de ses fonctions de ministre à Madrid, il prétendit que je ne [illegible] par le gouvernement espagnol. Il me plaçait ainsi alternativement dans l'alternative de manquer à mon devoir envers mon gouvernement ou de laisser éclater entre [illegible] une lutte personnelle qui, en ce moment, eût été également nuisible au service de notre pays. Il [illegible] le moyen d'éviter l'une et l'autre de ces alternatives, en lui reconnaissant une autorité qu'il n'avait point, en obéissant à des ordres qu'il n'avait aucun droit de donner et, tout en rejetant sur lui la responsabilité de ses ordres, en acceptant humblement, dans mon caractère et dans mes rapports officiels avec lui et avec ce gouvernement, le rôle et le ton d'un subordonné, bien qu'en fait je n'eusse de supérieur qu'à Washington, j'espère que vous, monsieur, et le pays comprendrez qu'en agissant ainsi, j'étais plus à même d'obéir à l'esprit des instructions du secrétaire d'Etat, et de lui donner en même temps avec l'Espagne, qui sont d'une importance vitale pour nos intérêts et pour notre honneur. Ce parti me donnait aussi le pouvoir de préserver, autant que possible, le décorum de notre légation des conséquences des erreurs de M. Soulé.

Voici maintenant une série d'accusations auxquelles M. Soulé répondra sans doute au détail dans l'ouvrage qu'il prépare.

L'honorable Pierre Soulé crut devoir supprimer, pendant cinq mois, une dépêche importante du secrétaire d'Etat relative à l'affaire du *black Warrior* et destinée au gouvernement espagnol. Je pus, néanmoins, empêcher les mauvais effets de cette mesure, et je le fis. La preuve, c'est que dans la quinzaine qui suivit son départ, le 30 août, j'avais obtenu du gouvernement espagnol une proposition d'une nature satisfaisante, pour le règlement complet de cette affaire dont l'ajustement définitif ne put avoir lieu à cette époque que par suite de la nécessité où je me trouvai de ne point adresser au ministère espagnol de note officielle sur ce sujet, afin que ma conduite ne fût pas officiellement en conflit avec celle de M. Soulé.

Dans l'intervalle, l'honorable Pierre Soulé, non content de recevoir les papiers en duplicata qui lui étaient adressés, fit aussi intercepter à Paris la correspondance officielle de chargé d'affaires des Etats-Unis à Madrid avec le secrétaire d'Etat à Washington, adressée à ce fonctionnaire sur des affaires importantes et pourtant le sceau de cette légation, dont j'étais alors la garde légal. Je fus informé immédiatement de ce fait, et quoique je ne puisse pas l'empêcher de représenter à Washington les propositions honorables du gouvernement espagnol comme une dérision perfide et un jeu déloyal, destiné seulement à nous tromper, ces ouvertures n'en furent pas moins écoutées et enregistrées.

Mais il y a encore un autre incident qu'il ne faut pas taire secret. Alors qu'il avait déjà résigné ses fonctions et qu'il était sur le point de prendre définitivement congé de cette cour, l'honorable Pierre Soulé osa essayer de me séduire et de me corrompre au point de me faire abandonner mon poste et mon devoir, sans doute dans le but de faire croire à une rupture de relations diplomatiques avec cette cour—démarche tout à fait contraire aux désirs de votre gouvernement et qui, à cette époque, aurait pu entraîner les calamités les plus déplorables. En ce moment critique, il forma le projet de fermer cette légation, de la laisser, si c'était possible, sans un représentant, d'abattre son pavillon honoré et de placer ses archives précieuses sous la garde d'un agent sans autorisation ou entre les mains du représentant d'une autre nation étrangère.

Si je lui ai résisté, si j'ai déjoué sa ruse et annulé ses efforts, je l'ai fait honorablement et loyalement, sans abuser d'aucune confidence, et [illegible] à mon devoir. Il ne s'était pas ouvert à moi sur ses opérations secrètes. Il ne m'avait point demandé mon avis. Pourtant, il est vrai que j'en savais sur son compte plus qu'il ne le pensait. Pendant son absence, j'appris la plus grande partie de ses opérations, parce que, du moment où la responsabilité des affaires était tombée sur moi, j'avais considéré comme le premier de mes devoirs d'être bien informé sur ses faits et gestes. Néanmoins, même alors je lui parlai franchement et je lui donnai de ces conseils que j'aimerais à recevoir dans de semblables circonstances.

S'il a essayé de me tromper, mais en vain ; s'il m'a cru sa dupe, quand je ne l'étais pas ; s'il s'est figuré que j'avais les yeux bandés, tandis que je voyais parfaitement ce qui se passait autour de moi, c'est lui, monsieur, se propre faute et non la mienne. La tromperie ne fait point partie de la bonne diplomatie. C'est une arme dangereuse et sujette à tourner la main de celui qui la saisit. Si la tenté le vent, qui doit subir l'orage lorsque Dieu lui fait reculer la tempête?

Je ne veux point juger ses motifs ; j'aime mieux croire que, dans toute sa carrière, son jugement s'est trouvé dans l'erreur. Mais s'il est vrai que ce n'est pas sûr, mais sur aucun, c'est lui qui est le traître, non pas à mon égard—ce n'est point peu—mais aux intérêts des Etats-Unis d'Amérique, contre à ses mains—aux intérêts de ce pays qu'il a reçu dans son sein, lorsqu'il était exilé de sa patrie. [illegible]

[illegible]

Décidément M. Perry n'aime pas les étrangers et il craint leur influence politique. Les tendances know-nothings que trahit sa lettre [illegible] au président. [illegible] même que M. Pierce, irrité de l'insulte [illegible] cause par la lettre du secrétaire de légation, se disposa à le destituer. C'est du moins ce qu'affirme un correspondant de la *Tribune*.

Quant à M. Soulé, il part, si nous ne nous trompons, dans deux jours pour Washington. Il était, nous assure-t-on, avoir avec le président une dernière entrevue, et puis il s'occupera de la publication de son ouvrage sur les affaires d'Espagne. Voici la lettre qu'il a adressée au *Nouvelle-Orleans Herald* et au *National Intelligencer*, et qu'il nous a prié insérer dans plusieurs de nos journaux :

Nlle-Orléans, 29 mai 1855.

Aux Editeurs du *National Intelligencer* et du *New York Herald*.

Messieurs

Si je lis aujourd'hui seulement la lettre signée Horatio J. Perry, et que vous avez publiée, en date du 27 et 23 de ce mois, c'est seulement pour déclarer qu'*elle ne contient pas un mot de vérité*.

La bassesse et l'impudence du signataire ne sont égales que par son hypocrisie et sa lâcheté.

Le jésuite et le félon transparaissent sous toute cette production.

Je présenterai à la presse l'histoire de ma mission en Espagne, et j'y prendrai occasion de décrire la fin et les gestes de ce personnage. Tout en mettant au grand jour sa trahison, je ferai savoir pourquoi cette trahison a valu à M. Perry les encouragements et l'appui du département d'Etat, à Washington.

Votre obéissant serviteur,
PIERRE SOULÉ.

Le monde poli que attendra avec impatience les révélations de M. Soulé.

M. MOISE ET LE GOUVERNEMENT.

Les journaux ont publié hier la correspondance entre M. Moïse et l'avocat général des Etats-Unis, au sujet de la singulière mesure prise récemment à l'égard du premier. On se rappelle que M. Cushing, écartant l'avocat de district des Etats-Unis, a chargé M. Morse, avocat général de la Louisiane, des poursuites judiciaires contre M. Kendall, l'ancien maître de poste de la Nlle-Orléans. Pourquoi? Voilà ce que l'on se demandait, car M. Moïse est non seulement un homme de talent mais un officier plein de zèle et de probité.

La première pièce de la correspondance est une lettre de M. Cushing, avocat-général des Etats-Unis, à M. Morse, dans laquelle il lui annonce que le gouvernement le charge exclusivement des poursuites contre M. Kendall. Mais sur l'enveloppe de cette lettre, adressée à M. Blair, l'agent confidentiel du département des postes, celui-ci est autorisé, en vertu d'instructions spéciales à lui remises, à employer s'il le faut, un autre avocat que M. Morse. Dans ce cas la lettre remise à l'avocat-général de la Louisiane devait être considérée comme adressée à l'avocat employé par M. Blair, quel qu'il fût.

La seconde lettre est de M. Morse à M. Moïse. Le premier annonce au second qu'il est chargé des poursuites contre M. Kendall et demande sa coopération officielle.

M. Moïse répond (c'est la troisième lettre) qu'il ne peut paraître officiellement dans les affaires qu'il dirige en sa qualité d'avocat de district.

Vient ensuite une dépêche télégraphique du solliciteur du trésor priant M. Moïse de donner à M. Morse son concours officiel dans l'affaire instituée contre le maître de poste.

M. Moïse répond par le télégraphe qu'il n'aidera point M. Morse, parce que les poursuites contre M. Kendall sont du ressort spécial de l'avocat de district. Il dit que le but de ceux qui lui ont envoyé des instructions extraordinaires est sans doute de le forcer de donner sa démission et qu'il est bâte de les satisfaire. «Je ne veux pas, ajoute-t-il, remplir une place sous le gouvernement d'hommes qui, n'ayant pas le courage de me destituer, ont la bassesse de me faire un affront.»

Troisième dépêche. Celle-ci est la plus longue et est adressée par M. Moïse directement au président. Il lui envoie sa démission et lui annonce qu'il lui transmet la lettre de M. Cushing à M. Morse ainsi que la dépêche du solliciteur du trésor. Il ajoute qu'il aurait résigné ses fonctions d'avocat de district dès que M. Morse lui a fait part de la lettre de M. Cushing, s'il avait cru que le président avait pu sanctionner les vexations afférentes que lui faisaient deux membres du cabinet. Il espérait que l'avocat-général des Etats-Unis était seul coupable de l'outrage dont il avait à se plaindre ; il espère encore que le président est étranger à ce qui s'est passé. Cependant il lui envoie sa démission, parce que le cabinet a voulu le forcer de transiger avec le respect qu'il se doit à lui-même. «Je ne puis pas remplir une place sous une administration dont les membres, aux instructions desquels je dois obéir, sont dénués de sentiment des devoirs attachés à leurs fonctions et sont incapables de cette politesse que se doivent mutuellement les hommes bien élevés.»

M. Cushing répond, par une dépêche, que M. Morse a été chargé par le président lui-même de diriger les poursuites contre M. Kendall, parce que M. Blair, l'agent confidentiel du département des postes, a déclaré ne pas pouvoir agir cordialement avec M. Moïse.

La dernière pièce de la correspondance est la réponse télégraphique de M. Moïse à la dépêche de l'avocat-général des Etats-Unis. Cette réponse est pleine d'une raillerie mordante et d'un souverain mépris pour le gouvernement. Il comprend, dit-il, que le président et le cabinet l'aient sacrifié à M. Blair. Ne fallait-il pas ménager les ombrageuses susceptibilités de cet espion de la poste? Il serait désireux cependant de savoir pourquoi M. Blair trouverait si difficile d'agir cordialement avec lui.

On voit, d'après cette analyse, que la conduite du gouvernement vis-à-vis de M. Moïse, a été lâche et déloyale. Si le président et M. Cushing avaient à se plaindre de M. Moïse, ne pouvaient-ils pas le destituer? Pourquoi lui faire un sanglant affront en l'écartant d'une affaire qu'il devait diriger en sa qualité d'avocat de district? Et pourquoi lui envoyer ensuite d'injurieuses instructions? La conduite de M. Pierce et de l'avocat-général des Etats-Unis est indigne et a soulevé contre eux l'opinion. Jamais encore nous n'avons eu à la tête des affaires du pays des hommes aussi faibles, aussi pusillanimes et aussi incompétents.

DÉPRÉCIATION DE LA PROPRIÉTÉ FONCIÈRE. On sait que les propriétés que possédait M. Pontalba fils dans le deuxième district, et se composant en grande partie de magasins situés dans les rues commerciales, ont été mises dernièrement à l'encan et ont été adjugées pour un total de $93,000. Ces mêmes propriétés étaient estimées, il y a quinze ans, à $340,000 et donnaient $34,000 de revenu par an. Elles ne donnent maintenant que $16,000 de loyer. La différence en plus dans la valeur des immeubles dont il s'agit, d'après l'évaluation faite il y a quinze ans, est de 75 pour cent! Qu'on dise après cela que l'augmentation des taxes ne ruine pas la propriété foncière. Le jour est prochain, si l'on persévère dans le déplorable système suivi depuis quelques années, où les immeubles situés au-dessous de la rue de la Douane ne trouveront plus d'acheteurs.

CHRISTIAN ROSELIUS. —La candidature pour la présidence de la Cour Suprême a été offerte à M. Roselius, par un nombre considérable d'amis et d'admirateurs de cet éminent légiste. Nous apprenons que M. Roselius, sans répondre par un refus, a exprimé le désir de délibérer sur la proposition qui lui était faite.

MÉDECINE PRATIQUE.—Le Dr HENRI HARDY vient de publier un remarquable mémoire sur les transpirations morbides, leurs causes pro[illegible]iques et leurs rapports avec le développement des maladies de l'homme sous les différentes latitudes. Les médecins comme les bons hommes du monde en trouveront la lecture intéressante et instructive. M. Hardy est l'auteur d'un opuscule publié il y a un an aux Opelousas sous ce titre : *Des maladies lépreuses et de leur traitement*.

M. L. M. ARCHBOLD, un des éditeurs du *Democrat* d'Alexandria, est mort récemment dans cette dernière ville.

Nouvelles de la Californie.

Arrivée du Daniel Webster.

Le steamer *Daniel Webster* est arrivé hier matin dans notre port, venant de San Juan de Nicaragua, qu'il a quitté le 24 de ce mois. Le *Star of the West* est parti le même jour pour New York avec 400 passagers et $800,000 en espèces. La navigation est redevenue facile sur la rivière San Juan : l'isthme est maintenant franchis en 40 heures.

Les nouvelles de l'intérieur ne sont pas sans importance. Le général Coral était toujours à Massaya à la tête de 3000 hommes bien disciplinés mais il avait suspendu toute opération active. Le général Castillon est fortifié à Leon où il attend l'arrivée du colonel Walker qui s'est embarqué à San Francisco avec des volontaires pour venir à son aide. Les hostilités seront reprises à l'arrivée de ce dernier.

Le colonel Wheeler, le ministre américain se trouvait aux dernières dates à Massaya. A Greytown on attendait avec impatience le colonel Kinney et ses compagnons. On pense qu'il se dirigera, immédiatement après avoir débarqué, sur les mines d'or de Chontales, situées à environ douze milles de l'embouchure de la rivière Indienne. Les affaires sont languissantes dans tout le Nicaragua, mais surtout à Greytown.

Le *Webster* nous a apporté des journaux de San Francisco jusqu'au 9 courant : la législature de la Californie s'est ajournée le 7 de ce mois.

NOMINATIONS.—M. G. EUSTIS HUBBARD, du Massachusetts, a été nommé agent commercial des Etats-Unis au Cap Haïtien, en remplacement de John L. Wilson, démissionnaire, et de Thomas Sprague, de la Californie, agent commercial pour les ports de San Lucas, La Paz et San Jose, dans la Basse Californie.

CHOLERA.—Le *Republican* d'Alexandrie nous apprend que le choléra sévit dans la paroisse de Natchitoches. Treize personnes ont succombé au fléau sur l'habitation du Dr Sullivan, située à douze milles au-dessus d'Alexandrie. La maladie est presque invariablement précédée d'une forte diarrhée. Un habitant bien connu et fort respectable de la ville, nommé Lawrence Fehrer, est mort presque subitement. Cet événement a causé dans la ville une profonde consternation et la Cour s'est immédiatement ajournée.

CHRONIQUE LOCALE.

ECOLES PUBLIQUES.—Le Bureau de Directeurs des écoles publiques du deux-ème district s'est réuni hier soir.

M. Cyprien Dufour occupait le fauteuil.

M. Alphonse Canonge est élu surintendant pro tem. des écoles.—L'élection du surintendant est renvoyée à mercredi prochain.

Le salaire du surintendant est fixé à $2000 par an et celui du secrétaire à $1200.

Le Bureau s'ajourne à mercredi, à 6 heures du soir.

PREMIÈRE COUR DE DISTRICT.—Hier, à l'ouverture de la Cour, l'avocat de District Tappan a demandé que le juri fût renvoyé, en se basant sur ce que le verdict qu'il prononcerait [illegible] Kendall [illegible]. M Field et Tayer, avocats de la défense, se sont vivement opposés à la demande de M. Tappan, mais le tribunal a maintenu l'opinion de ce dernier et le juri s'est retiré. Un autre juri a été formé [illegible]. L'affaire a commencé [illegible].

DEVANT LA 1ÈRE COUR.—Ont été envoyés, par le recorder Bright, devant la Première Cour de District :

J. A. Sherman, accusé d'avoir porté un coup de couteau à Charles Hunter, dans les écuries de Tattersal—Cautionnement de $500.

P. A. Murphy, qui a donné pour valeur reçue, à S. D. Whitmower, un mandat de $13 sur la ville, qui ne lui devait rien.

Charles Bunter, pour avoir assailli J. A. Sherman.

MEURTRE MYSTÉRIEUX.—Mardi, à 11 heures et demie du soir, un employé de bateau à vapeur, aidé d'un officier de police, a retiré du fleuve le cadavre d'un homme qui avait été assassiné. Le juri appelé à pratiquer la levée du corps a constaté que cet homme avait reçu une balle de pistolet à la tête et un coup de poignard au ventre. On n'a pas encore découvert le meurtrier. Le défunt paraissait avoir 25 ans ; il était d'une taille d'environ cinq pieds neuf pouces, et était vêtu d'un pantalon de jean bleu et d'une chemise de gingas ; sa chevelure et sa barbe étaient courtes. Le cadavre avait séjourné trois ou quatre jours dans l'eau. On a trouvé dans une de ses poches le reçu suivant, qui indique qu'il se nommait Dennis Fallen et était employé à bord d'un bateau à vapeur :

"Bateau à vapeur Ella, Cincinnati, 24 mars. Reçu de Dennis Fallen vingt sous pour frais d'Hôpital.
J. W. CHAMBERS commis."

Le Dr Sabatier, médecin de la ville, a fait l'autopsie du corps et déclaré que Fallen était déjà mort lorsqu'on a jeté son corps dans le fleuve. Un malheureux a très probablement été assassiné après qu'on lui eut pris toute qu'il avait sur lui.

COUP DE SOLEIL.—Henry Rodgers a succombé mardi, des suites d'un coup de soleil, à bord du navire Héloïse. Le juri a constaté le genre de mort. Rodgers était irlandais et avait 30 ans.

AFFAIRE KENDALL.—Wm G. Kendall a comparu hier devant le commissaire des Etats-Unis Hunter et a entendu la lecture de l'affidavit qui l'accuse d'avoir volé une lettre renfermant $500. L'ex maître de poste a fourni un cautionnement en attendant que le tribunal ait fixé le jour de l'interrogatoire.

ACQUITTÉS.—Joseph Jacques devait répondre hier, devant le recorder Fabre, à l'accusation d'avoir voulu tuer Octave Clavérie, mais le plaignant ne s'est pas présenté en cour, et Son Honneur a permis au prévenu de se retirer.

Pierre Davis, John Lounes et John Lyons contre lesquels des accusations de vol avaient été portées, ont été acquittés faute de preuves.

MISTÈRES AMOUREUX.—Mlle Elizabeth Haynie demeure à l'encoignure St Pierre et Roman. Mardi soir, elle prenait le frais sur le pas de sa porte, lorsqu'un jeune homme du nom de William Kennedy s'approcha d'elle et la souffleta. La plaignante déclare que Kennedy l'aimait et le lui avait dit à plusieurs reprises, mais qu'elle l'avait repoussé chaque fois. C'est ce refus qui l'a poussé à la souffleter.—Ordre d'arrestation.

VOL.—Un voleur s'est introduit, hier matin chez un marchand de fruit, rue de la Levée, entre Ursulines et Hôpital, et a enlevé une somme de $200 ; c'était ce que le malheureux marchand avait amassé après plusieurs années de travail. La police n'a encore fait aucune arrestation.

M. le rédacteur de l'*Abeille de la Nlle-Orléans*,
Monsieur,

En lisant ce matin ce que dit votre rapporteur maritime au sujet de la goélette de guerre mexicaine *Guadalupe*, je me vois à [illegible] pour rassurer et par [illegible] que je n'étais pas mort. Comme heureusement j'ai trouvé que mon état au sujet [illegible] bien, je vous serai infiniment obligé de vouloir bien insérer dans votre prochain numéro que D Pablo Olivella [illegible] seulement le second de ce navire, qui n'a d'autre commandant que votre serviteur.

J'ai l'honneur, Monsieur, de vous saluer,
SALVADOR SIDEGARAY.

LE TIMES ET LOUIS NAPOLÉON.

On lit dans le *Times* :

A quels fragiles hasards tiennent les destinées des nations! Il y a ce samedi huit jours que l'Empereur Napoléon était l'hôte acclamé de l'Angleterre, ce samedi dernier la main d'un assassin ne levait sur lui dans sa propre capitale.

Si l'empereur des Français avait été le plus cruel ennemi au lieu d'être le plus fidèle allié de l'Angleterre, nous n'aurions félicité avec un égale empressement d'avoir échappé aux coups assassins d'un lâche meurtrier. L'indignation n'est que plus vive sans doute quand l'homme dont la vie a été menacée vient de quitter notre table et notre toit. Il n'y a que huit jours que l'empereur était parmi nous, fier de notre accueil, au milieu des hommages, plus fier encore de la gracieuse réception que, assise à ses côtés, traversant les rues, toutes radieuses d'illuminations, ornées de bannières, pleines de monde, saluée sur son passage par des milliers de citoyens.

Ce spectacle [illegible] longtemps vivant dans le souvenir de ceux qui l'ont contemplé, et pourtant au fond de ce splendide coup d'œil il y avait quelque chose de plus grand que ce qui frappait les regards.

Les deux pays avaient depuis longtemps marché vers une alliance. Des intérêts communs, les sympathies communes de civilisation se faisaient sentir. Nous commencions, des deux côtés du détroit, à comprendre que six siècles de guerre s'étaient succédé sans profit pour personne. L'histoire est là avec ses preuves irrécusables pour en convaincre les deux pays.

Les deux gouvernements aussi avaient compris les nouvelles nécessités du temps. La diplomatie avait passé de la réserve à la cordialité, et de la cordialité à la confiance. Dans toute l'histoire des alliances politiques nous ne connaissons rien de plus admirable que celle qui existe aujourd'hui entre les cours de St-James et des Tuileries.

Du commencement à la fin, il n'y a eu ni réserve, ni mal entendu, ni arrière-pensée. Il n'est que juste de rendre cet hommage à l'empereur Napoléon et à son gouvernement. Une seule chose manquait encore, c'était que l'homme extraordinaire auquel la Providence a confié les destinées du peuple français devînt personnellement l'objet de la sympathie des Anglais et de leur reine.

Son avènement avait été considéré avec crainte et avec une certaine suspicion. Les traditions de son nom pouvaient armer les sympathies de la France pour sa cause, mais, de ce côté du détroit, ce nom retentissait comme la trompette de guerre sonnant l'appel aux armes. Pourquoi revenir sur les erreurs du passé? Nous avons cru à un fol esprit de conquête, et nous avons trouvé la paix. Là où nous attendions instinctivement la main pour parer des coups, nous avons trouvé la cordiale étreinte d'un ami.

Ce ne fut que lorsqu'il nous eut donné des preuves convaincantes de sa vraie politique et de son caractère,—après que l'armée et la marine de la France se furent unies à la marine et à l'armée britannique,—après que les soldats des deux nations eurent versé leur sang côte à côte sur plus d'un champ de bataille,—après que le bruyant hourrah des nôtres eût retenti à l'oreille de nos gardes, leur apportant la nouvelle du secours dans la mémorable et sombre matinée d'Inkermann,—après que les cohortes françaises et anglaises eurent de concert versé la tempête sur les bastions de Sébastopol,—que l'empereur Napoléon vint parmi nous, en hôte honoré et bienvenu. Nous eussions été les hommes dépourvus des sentiments et des passions les plus ordinaires, si nous eussions vu passer sa voiture sans être émus et sans nous en souvenir.

Parmi le million d'hommes qui tapissaient les rues tandis que l'empereur s'avançait rendre visite au premier magistrat de la cité de Londres, beaucoup portaient sur leur visage la trace de récentes douleurs. Il y en avait qui craignaient pour des amis et des parents ou pleuraient des créatures chéries, engagés dans le champ d'honneur où le soldat français nous a si loyalement aidés.

Le souverain, qui passait au milieu de ces acclamations enthousiastes, avait inauguré la politique dont nous avons récolté les fruits, et nous dira-t-on que la nation anglaise ne doit pas éprouver des sentiments ardents pour cet homme et pour la grande nation qu'il représente? Il n'y aura pas de doute non plus au sujet de la réception parmi nous. On dirait presque que cette réception qui prouvait l'amitié régnant entre les chefs et les peuples, a servi à exciter l'assassin.

Le canon russe et les formidables remparts de czar n'ont pu briser l'alliance des puissances occidentales; les efforts des négociateurs de Vienne ont rapproché les Français et les Anglais; il ne restait pour arme que le couteau ou le pistolet d'un assassin.

Nous ne savons rien jusqu'ici de ce que l'assassin a pu révéler ou la police découvrir, au sujet de ses desseins ou de ses complices, mais il est singulier que cet attentat ait eu lieu si tôt après l'entrevue des deux souverains et la réception enthousiaste de l'empereur Napoléon en Angleterre.

S'il est dans cet atroce événement quelque chose qu'un Anglais puisse envisager avec satisfaction, c'est que ce coup de traître n'ait pas été tramé sur le sol anglais. Nous eussions en vain protesté de tous nos efforts ; la fureur du peuple eût-elle mis en pièces le meurtrier, personne n'eût cru à la sincérité de nos protestations, à la loyauté de notre indignation. Et pourtant, avec 30 millions d'Anglais pour garde du corps, qui eût pu préserver l'empereur d'un coup de pistolet tiré d'une fenêtre?

Certes ce n'est pas un dur Anglais qui eût pensé le dessein, mais à quoi cela eût-il servi? Tout le mal eût bien passé et le nous eût été condamnés. C'est bien pensé à Paris, puisque l'assassin a manqué le but. Il est horrible de songer aux conséquences qu'eût pu avoir ce crime. Rarement dans l'histoire des nations autant de choses ont dépendu de la vie d'un seul homme, qu'aujourd'hui de la vie de l'empereur Napoléon.

Ecrivains et orateurs ont écrit et parlé depuis un demi siècle de la lutte imminente entre l'Orient et l'Occident. Nous voici en plein dans cette lutte. La tâche est imposée à la génération actuelle. Le succès de l'Occident dépend de l'alliance intime de la France et de l'Angleterre. Non seulement pour lui, mais aussi pour le monde, nous faisons le vœu sincère que la vie de l'empereur Napoléon soit longtemps conservée.

NOUVEL INSTRUMENT.—M. Kreil, directeur de l'Observatoire de Vienne (Autriche), vient d'inventer un instrument à l'aide duquel on peut découvrir l'intensité et la direction des secousses de tremblement de terre.

Cet instrument se compose d'un pendule qui peut osciller dans tous les sens, sans pouvoir se retourner, et à l'extrémité inférieure duquel est un cylindre vertical contenant un mouvement de montre qui le fait tourner sur son axe une fois par vingt quatre heures. Tout près de ce cylindre est un pieu auquel est fixé un bras élastique portant un crayon qui se trouve en contact avec le cylindre, sur lequel, tant que la pendule demeure en repos, il décrit une ligne non interrompue ; mais dès que l'ébranlement du sol se produit, le pendule fait des oscillations, le crayon trace sur le cylindre des traits dont la grandeur et la variété indiquent la force des secousses de tremblement de terre et la direction dans laquelle elles se sont accomplies.

CHLOROFORMISATION.—Pendant un séjour de six mois qu'il a fait à Constantinople en qualité de médecin en chef de l'hôpital de Dolma-Bagtché, M. Mounier, a plusieurs milliers de fois, dans les cas les plus légers comme dans les cas les plus graves, recouru à l'emploi du chloroforme, et il annonce que ces inhalations ont été constamment couronnées du succès le plus complet.

L'appareil dont M. Mounier s'est servi est extrêmement simple ; il consistait en un cornet de papier assez évasé à sa base pour embrasser le nez et la bouche du patient, et tronqué à son sommet, de manière à laisser facilement pénétrer l'air pendant l'inspiration ; une poche de charpie introduite au fond du cornet recevait [illegible] gouttes de chloroforme, étaient versées dans le cornet et imbibaient la surface de la charpie, le blessé était couché horizontalement en respirant.

L'expérience ayant appris que l'éclat de la lumière et le bruit retardent sensiblement l'action du chloroforme si même ils ne l'empêchent, on évitait une conversation sur les yeux du malade, et tous les assistants observaient un profond silence ; un aide intelligent explorait les mouvements du pouls, les mouvements respiratoires, et mesurait le temps à l'aide d'une montre à secondes.

Le cornet était alternativement rapproché ou éloigné de la bouche du malade pendant quelques secondes ; et à mesure que l'anesthésie se manifestait, on tenait l'appareil plus près de la face et plus longtemps. On interrogeait la sensibilité du malade par des pincements à la peau et son intelligence par des questions réitérées. Le silence du blessé était l'indice de l'opportunité d'agir ; ce moment a toujours été celui du commencement de l'opération.

Tel est le procédé de chloroformisation mis en usage sur tous les blessés d'Alma et d'Inkermann qui ont été apportés à l'hôpital de Dolma-Bagtché. Il est naturel de lui attribuer l'innocuité et la constante efficacité de l'agent anesthésique; ce procédé n'est, d'ailleurs, qu'une pure application de la théorie développée par M. Flourens, savoir, que le chloroforme a une action progressive sur l'organisme, qu'il agit d'abord sur l'intelligence, ensuite sur la sensibilité, et finalement sur la locomotion. Il résulte des expériences de M Mounier qu'il n'est nullement besoin de pousser l'absorption du chloroforme jusqu'à l'abolition des mouvements; qu'il est encore moins nécessaire de frapper de sidération le système nerveux, et qu'enfin il y a, comme l'a dit M. Baudens, danger d'homicide à franchir le degré qui sépare l'abolition du sentiment de l'abolition du mouvement.

Variétés scientifiques.

GÉOLOGIE.—*Sur la théorie de la formation des montagnes.*—Ce qui sera élevé, sera abaissé, a dit l'Evangile. La célèbre *théorie du soulèvement des montagnes*, qui prétendait nous avoir donné la clef de l'un des plus grands phénomènes de l'histoire géologique de notre planète, vient de nous fournir une nouvelle preuve, prise en elle-même, que cette pensée n'est pas seulement vraie au point de vue moral. La brillante hypothèse, depuis longtemps attaquée au cœur, paraît devoir être considérée comme définitivement rayée du cadre de la science. On ne peut guère en parler autrement, après les derniers coups que vient de lui porter un savant professeur de géologie, M Constant Prévost, qui a toujours su faire marcher de pair les procédés et le courage de ses opinions.

On sait que cette idée théorique assez ancienne du soulèvement sur la formation des côtes et cratères volcaniques et celle des montagnes, reprise avec talent par l'éminent géologue de Buch, puis développée et exaltée peu à peu par M. E. de Beaumont, fut généralement accueillie sous un tel patronage, il y a environ trente ans, avec une sorte d'enthousiasme qui la rendue populaire. Elle régnait pour ainsi dire en souveraine en géologie. Suivant cette théorie, la cause de la production des chaînes de montagnes aurait été une force intérieure sous jacente à la surface terrestre, une puissance centrifuge, agissant du dedans au dehors ; tandis qu'en regard des faits froidement observés et comparés dans leur ensemble, ces diverses inégalités ou ces paraissent être évidemment le résultat qui serait vers l'intérieur, et des dislocations inévitables de la partie superficielle solidifiée par l'effet du refroidissement insensible continu du sphéroïde terrestre, qui a dû entraîner nécessairement une certaine réduction de son volume. La cause essentielle serait donc ici une tendance passive complète, c'est à-dire diamétralement opposée à celle qu'avait hypothétiquement supposée la théorie des soulèvements. C'est aujourd'hui l'opinion générale de tous les géologues éclairés.

C'est ce qu'avait très bien vu déjà Dolomieu, pour qui les reliefs du sol n'étaient que des rides de surface résultant d'une suite d'oscillations, d'affaissements et de ruptures relatives, dus en principe à la cause ci-dessus énoncée.

Mais tel est l'empire des idées reçues et partout de celles qui [illegible] dans le monde sous la protection d'une [illegible] renommée que, même lorsqu'elles tombent, on aime, les donne qui leur ont servi de drapeau se maintiennent encore debout et font flotter aux yeux leurs apparences trompeuses.

C'est la présence assez fréquente du mot *soulèvement* dans un ouvrage de M. de Verneuil, auquel a pris part M. E. de Beaumont, sur une chaîne de montagnes d'Amérique du Nord, [illegible] de M. Jules Marcou, qui a [illegible] à M. Constant Prévost d'émettre les observations qui font le sujet de cet article. Il a pris la parole avec d'autant plus de fondement que l'un des membres les plus distingués de la commission, [illegible] avait déclaré que les personnes étrangères à la marche des sciences [illegible] comme le proclamant le partisan absolu de la théorie du soulèvement des montagnes, a témoigné par ses propres travaux [illegible] de la géologie [illegible].

M. C. Prévost a achevé la démonstration de [illegible]

Les amis de ZENON LABAUVE, de la paroisse d'Iberville, le présentent comme candidat au siège de *Juge Associé de la Cour Suprême* pour le nouveau District Judiciaire. Leurs mérites et l'expérience de ce citoyen distingué le recommandent aux suffrages de la population de son District.

Veuillez annoncer que M. J. N. LEA est candidat à la place de juge associé de la Cour Suprême pour le Deuxième District Judiciaire, se composant de cette partie de la Nlle-Orléans située au-dessus de la ligne qui s'étend le long de la rue Julie jusqu'au canal de la Nouvelle Orléans, de ce canal jusqu'au lac, et des paroisses de Jefferson, St Jean Baptiste, St Charles, St Jacques, Ascension, Assomption, Lafourche Intérieure, Terrebonne, Bâton Rouge Est, Bâton Rouge Ouest et Iberville. L'élection a lieu le 25 juin 1855.

Nous sommes autorisés à annoncer que M CHARLES E GRENEAUX, ti [illegible] actuel, est candidat pour la place de Trésorier de l'Etat, sujet à la nomination de la convention démocratique.

GOURDAIN & KERR ont transporté leur bureau au No 97, Passage de la Bourse, entre Conti et Bienville.
28 mai

AVIS.
LES soussignés ont transporté leurs bureaux du No 16 rue Conti au No 29 rue Conti. Les personnes auxquelles ils doivent sont priées de présenter leurs comptes et celles qui leur doivent sont priées de venir régler à leur bureau.
MARIN & LABARRE,
29 mai—3 No 29, rue Conti

ANES DE MALTE.
SIX beaux ânes d'excellente race, qui viennent d'être reçus de Malte. On peut les voir aux écuries de Tattersall, rue St Charles. Pour les conditions, s'adresser à J AVET,
29 mai—1m enc. Bienville et Vieille Levée

VOR. MAHAHY & Co,
149, rue de Chartres,
PAR le dernier steamer :
Etude scientifique de la peau (traitant d'en produire le nouveau pour faire repousser les cheveux), par Dr Laurentius;
Champfleury—Les Bourgeois de Molinchart;
Francesco—Le Cavalier;
Lepoitevin—Le Symphonies;
Bousquet—Le Poème des heures;
H. Heine—Lutèce;
H. Conscience—La Guerre des Paysans,
Idem—Veillées Allemandes;
Ch. de Bernard—Nouvelles;
E. Souvestre—Contes et Nouvelles,
Suite des Albums pour rire,
Sœur des Contemporaines (par E. de Mirecourt);
La papillonne Mayne Reid—Le Désert, croquette;
Nicolas Ier—Histoire de la guerre d'Orient, brochure;
Les Romans en Miniature à 10 cents,
Gérard de Nerval—La part du feu—Mina de Warge;
Dictionnaire Universel des Sciences, des Lettres et des Arts, par M. N. Bouillet;
Nouveau traité crayon, breveté 29 mai

UNE DAME française désire trouver un pied à terre dans une famille respectable à la campagne, pour elle et ses deux jeunes enfants. Elle peut enseigner le français et le piano et la dessin un elle est l'une force remarquable. Cette dame ne demande pas d'appointements.
S'adresser à Mme DESMAYAUX, à son institution, rue Bourgogne 25 mai

PERDU—Un billet de $7,500, tiré par nous à notre ordre, à 30 jours de date. La personne qui l'a trouvé est priée de nous le rapporter. Le public est prévenu de ne pas négocier ce billet, car il ne sera pas payé à l'échéance. C. CAVAROC & Co
28 mai—3 No 144, rue Royale

JUS DE FRUITS—60 caisses jus de groseilles, framboises et fraises pour glaces et sirops, de la célèbre marque d'Appert de Paris à vendre par
FAURES & BORMAN,
28 mai Encoignure Bienville et Douane.

A VENDRE à la pharmacie du soussigné du soussigné :
Un choix complet d'articles pour photographes, artificiels, daguerréotypistes, teinturiers et chapeliers, parmi lesquels à des prix très réduits.
Collodion blanche, acide acétique, carmins de safranum, nitrate de baryte, de st catiane, de cuivre, de potasse, bromure de potassium, acide pyrogallique, mercure, acide acétique cristallisable, papier photographique français, balances en corne, &c.
Parfumerie de J Hanel, à Philadelphie, de Meugenet & Coudray, à Paris, extraits de Lubin, eau de Cologne de Farina. ANT. SCHWAB.
28 mai

HUILE DE LIN—50 barils huile naturelle et cuite, à vendre par
W F VREDENBURGH & Co,
28 mai 71, rue Tchoupitoulas

ALCOOL—100 barils alcool de Boyle, 94 degrés, à vendre par W F VREDENBURGH & Co,
28 mai 73 rue Tchoupitoulas

EAU DE VIE—300 quarts pipes et octaves, importation, à vendre par
W F VREDENBURGH & Co,
28 mai 71 rue Tchoupitoulas

VIN ROUGE—250 barriques et 300 caisses vin rouge de Bordeaux, en débarquement et en magasin, à vendre par
W F VREDENBURGH & Co,
28 mai 73 rue Tchoupitoulas

SARDINES—100 caisses, demi et quarts de boîtes, à vendre par
W F VREDENBURGH & Co,
28 mai 73 rue Tchoupitoulas

THÉ—250 demi caisses thé poudre à canon, à vendre par W F VREDENBURGH & Co,
28 mai 71 rue Tchoupitoulas

CONSERVES ALIMENTAIRES
2000 demi-boîtes champignons, marque Rédel;
1000 do cèpes à l'huile, do do
1000 do Thon mariné do do
2000 do Petits pois do do
200 do Truffes do do
A vendre par JOSEPH LANATA,
11, rue Jefferson [illegible]

EN débarquement [illegible] 50 caisses de 25 livres, [illegible] 100 caisses [illegible] à vendre par JOSEPH LANATA
11, rue Jefferson et 12 rue Toulouse

SOUS LES CLEFS DE LA DOUANE
50 quarts pipes Cognac, 4ème preuve;
40 huitièmes do do
10 quarts do do de St Brice,
100 barriques et 25 pipes vin catalan,
300 caisses vin rouge,
200 quarts boîtes sardines de Nantes,
A vendre par JOSEPH LANATA,
11 rue Jefferson et 12 rue Toulouse

EN magasin et à vendre par [illegible]:
150 barriques vin de Catalogne très fort,
25 pipes do do
150 barriques vin de Bordeaux bon ordinaire,
90 do Vin blanc Haut Sauterne,
150 barils do do
1100 caisses vin rouge bon ordinaire,
200 do Chateau Belair,
300 do vin blanc bon ordinaire,
50 do do do vieux Haut Sauterne
400 caisses cerises à l'eau de vie, marque Tysonneau,
100 do fruits au jus do do
A vendre par JOSEPH LANATA,
28 mai 11 Jefferson et 14 Toulouse

ACADEMIE D'ECRITURE ET DE TENUE DES LIVRES DE DOLBEAR.
No 100, rue du Canal.
De nouvelles classes seront ouvertes cette semaine. Ceux qui désirent pouvoir remplir les places qui pourraient se présenter pendant l'été devraient commencer immédiatement. Les négociants, &c., s'adressant ici, auront des commis de tenue de livres. Il y a, comme d'habitude, des classes pour les dames et les enfants.
RUFUS DOLBEAR,
28 mai No 100 rue du Canal.

UN ouvrage [illegible] à la campagne. S'adresser chez M. Lisbony, notaire, rue St Louis, 51 26 mai—3

En consignation.
PLUSIEURS caisses chapeaux feutre français qualité supérieure, à vendre par
P M CHASSANIOL,
26 mai encoignure Chartres et Conti

RHUM de la Louisiane—Distillerie Pinson—100 barils rum preuve et au-dessus de preuve, à vendre par BERNARD TURPIN,
26 mai—6 No 47 rue des Magasins

WHISKEY—En débarquement du steamboat Empire State, de Cincinnati, 32 barils whiskey de la marque de P Ru's Magnolia, et à vendre par
QUEYROUZE & LANGSDORFF,
26 mai 13 et 15 rue St Louis

PAPIER FLORETTE—4 caisses papier [illegible], convenable pour le marché du Mexique, à l'entrepôt.
5 balles papier medio florete, en magasin, et à vendre par BERNARD TURPIN,
26 mai No 47, rue des Magasins

Cigares de la Havane d'importation directe.
CEAT mille cigares de la Havane, venant d'être reçus par le brick Mary Elizabeth, en magasin, comprenant un assortiment des dimensions connues sous le nom de Regalias et Londres. Les marques sont excellentes, telles que :
Washington, Suiza,
De la Habana, Crespo, et
El Sol, Globo, Flor de Crespo,
A vendre par J M. CABALLERO,
No 36, Vieille Levée
21 mai entre Bienville et Douane

Meubles en fer.
LION & PINSARD, 66 et 68 rue Royale, viennent de recevoir un grand assortiment de meubles en fer, pour jardins, galerie, balcons, vestibules, &c., &c.
Canapés, causeuses, fauteuils, chaises, tabourets berceuses, fumeuses, tables, &c., à des prix excessivement réduits. 19 mai

EN débarquement du navire Otomoco, de Bordeaux :
80 barriques vin rouge pour familles,
21 do bon ordinaire,
16 barriques et 9 demi barriques vin blanc,
1000 caisses vin rouge,
10 caisses eau de noix.
A vendre par E DECHAMPS,
19 mai 21, rue St Louis

ON demande une BONNE CUISINIERE française. S'adresser au bureau de l'Abeille.

BEURRE du mois de mai—36 barillets de beurre frais, en magasin et à vendre par
C T BUDDECKE & Co,
30 mai No 100, rue Tchoupitoulas

FARINE—1200 barils farine des marques de St. Louis et de l'Ohio et farine de [illegible] et superfine, à vendre par JOS. PH LANDIS & Co,
30 mai 33, rue Tchoupitoulas

WHISKEY—50 barils whiskey rectifié et nouveau reçus, de Boyd & Rose, à vendre par
JOSEPH LANDIS & Co,
30 mai 33, rue Tchoupitoulas

JAMBONS—100 boucauts de Davis, Girard et autres des meilleures marques, à vendre par
JOSEPH LANDIS & Co,
30 mai 33, rue Tchoupitoulas

CHANDELLES—500 caisses chandelles de "Etoile, manufacture de Proctor & Gamble Star", à vendre par JOSEPH LANDIS & Co,
30 mai 33, rue Tchoupitoulas

ACCOUL—100 barils, de Fletcher, à 94 pour cent, à vendre par JOSEPH LANDIS & Co,
30 mai 33 rue Tchoupitoulas

HUILE DE GRAISSE—50 barils d'excellente qualité, à vendre par JOSEPH LANDIS & Co,
30 mai 33, rue Tchoupitoulas

AMIDON—700 caisses étoile par 60 do, à vendre par
JOSEPH LANDIS & Co,
30 mai 33, rue Tchoupitoulas

GRAISSE—200 barils et 500 barillets, prime, à vendre par VOORHIES, GRIGGS & Co,
30 mai No 15, rue Tchoupitoulas

HUILE DE GRAISSE—250 barils, marques Conkling, Hunt, Tobie et Shillito, à vendre par
VOORHIES, GRIGGS & Co,
30 mai No 15, rue Tchoupitoulas

JAMBON—100 boucauts pain côtes et épaules, prime, à vendre par VOORHIES GRIGGS & Co,
30 mai No 15, rue Tchoupitoulas

EAU DE VIE—4 demi pipes vieille eau-de-vie de première qualité à vendre par
VOORHIES, GRIGGS & Co,
30 mai No 15 rue Tchoupitoulas

FARINE—300 barils superfine et Lemon's Mills extra, à vendre par
VOORHIES GRIGGS & Co,
30 mai No 15 rue Tchoupitoulas

LANGUES DE BŒUF—25 caisses "J. H. Davis", nouvellement reçues, à vendre par
VOORHIES, GRIGGS & Co,
30 mai No 15, rue Tchoupitoulas

$50 de Récompense.
PARTIE mercredi lundi 21 courant, la mulâtresse ELLEN, âgée de d'environ 22 ans, petite taille, robuste, [illegible] des yeux noirs, les joues enfoncées et de mauvaises [illegible]. La récompense ci-dessus sera payée à qui la ramènera au No 65, rue des Ursulines, ou au No 145, rue Conti. 29mai—6

ATTENTION.
Toile du Nord, Ginghams, &c.
L'attention des acheteurs est appelée à la vente de toile du Nord ginghams, &c. qui aura lieu aujourd'hui 31 courant à 10 heures au magasin d'encan de H. Peychaud & Co., No 23, rue de la Vieille Levée, entre Bienville et Douane.
Conditions libérales à la vente.

L'attention des acheteurs est appelée sur la vente à l'encan d'une ancienne de groceries, liqueurs et vins, par R B. Sykes, aujourd'hui à 10 heures au magasin situé au coin des rues Gravier et Fulton.

Ventes à l'encan par J. A. Beard & May.
8 juin—Splendides résidences de famille, encoignures Canal et Burgundy—Deux terrains rue Terpsichore entre Liberty et Howard—Résidence du cottage, rue Howard entre Terpsichore et Melpomène—Résidence rue Plaisance, entre Magnolia et Richard—Résidence rue Hercules, entre Thalie et Melpomène—Une maison rue Cypress, entre Derbigny et Roman.
6 juin—Maisons et terrains dans le Premier et Quatrième Districts, des îlets à Harrisville, terrains à Carrollton, terrains à Gretna, 19 îlets à Métairieville, et un morceau de terre à Pontalba, paroisse de Plaquemines le tout de la succession de Thomas Carew et sa femme.
9 juin—Résidence en briques, rue Foucher, entre Julia et St. Joseph, de la succession de Patrick Carmody.—Une maison rue Constance entre Richard et Félicité, de la mineure Angeline Coleman.
Superbes terrains dans la ville de Jefferson.
12 juin—Cinq esclaves, cuisinières, dont quelques de maison [illegible] & succession Irène Rochon.
18 juin—Terrain rue Derbigny, entre St Ferdinand et la rue Cypress. Un terrain rue St David, entre St Pierre et Thomas, de la succession B Duffy—Terrain rue des Magasins, entre Richard et Orange, de la succession Richard Dimming—Une belle maison, en bois, rue Tremé entre Bienville et Conti, dans l'affaire des mineurs Smith.
Pour plus de détails, voir les annonces publiées dans une autre partie du journal.

AVIS D'ELECTION
POUR JUGE PRESIDENT de la Cour Suprême de l'Etat de la Louisiane et pour Juge Associé de la Cour Suprême de l'Etat de la Louisiane pour le Deuxième District Judiciaire.
EN vertu de deux writs d'élection, distincts, datés du 6 mai 1855, à moi adressés par Son Excellence P O. Hébert, gouverneur de l'Etat de la Louisiane, les électeurs qualifiés de la ville et paroisse d'Orléans (comprenant le Quatrième District de la dite ville de la Nlle-Orléans), sont par le présent notifiés qu'une ELECTION sera tenue le LUNDI 25 de juin 1855 à l'effet d'élire un Juge Président de la Cour Suprême de l'Etat de la Louisiane pour remplir la vacance occasionnée par la résignation de l'honorable Thomas Slidell, et un Juge Associé pour le deuxième District Judiciaire Suprême, pour remplir la vacance occasionnée par la résignation de l'honorable A. N. Ogden. Ledit Deuxième District (situé que la paroisse d'Orléans s'étend) est composé de cette portion de la ville de la Nlle-Orléans, qui est située au-dessus de la ligne qui s'étend le long de la rue Julie jusqu'à l'endroit où ladite ligne touche au Nouveau Canal, et de là jusqu'au Lac.
Le scrutin se a ouvert le jour susdit depuis neuf heures du matin jusqu'à six heures de l'après-midi, aux precincts qui seront désignés et sous la surveillance de commissaires et greffiers qui seront nommés par le Conseil Commun de la ville de la Nouvelle Orléans, et par le Jury de Police pour cette portion de la Paroisse d'Orléans située sur la rive droite du fleuve Mississipi.
Cette élection devra être conduite et les retours par duplicata devront être transmis au soussigné, conformément à la loi.
Bureau du shérif de la paroisse d'Orléans le 21 mai 1855. MANDEVILLE MARIGNY,
22 mai Shérif de la paroisse d'Orléans

Bureau de Santé.
Nouvelle-Orléans, 19 mai 1855.
QUARANTAINE.
CONFORMÉMENT à une résolution adoptée à une réunion du Bureau de Santé de l'Etat de la Louisiane, tenue ce jour, avis est par le présent donné que l'acte intitulé "Acte pour assurer une Quarantaine pour protéger l'Etat" et approuvé le 15 mars 1855, sera mis en vigueur à partir du 1er juin prochain.
SAMUEL CHOPPIN, M.D.,
Président du Bureau de Santé.
CHARLES A. LABUZAN,
Secrétaire du Bureau de Santé.
21 mai—jusq 1er juin

AVIS AU DRAYMEN.
UN individu a acheté du soussigné, en donnant une fausse adresse, un baril anisette, le 26 avril dernier, et s'en fait prendre depuis par un drayman venu à cet effet.
Ce drayman est prié de passer au bureau du magasin No 40 rue Vieille Levée. Une récompense libérale lui sera donnée s'il peut fournir des informations satisfaisantes sur l'acheteur qu'il a conduit.
P. ROUMIEU,
23 mai No 40 rue Vieille Levée

J. VINCENT,
LEFEVRE & Co, successeurs.
Salons de Crèmes à la glace.
LA maison J. Vincent, établie depuis deux ans par ses successeurs Lefevre & Co a l'honneur d'informer le public qu'elle vient d'ouvrir à l'ancien établissement à l'encoignure des rues
St Pierre et Royale,
Un Salon de Crèmes à la glace et de rafraichissements dans le genre de celui qu'elle a fondé depuis un an à l'encoignure des rues
Canal et Carondelet.
L'établissement, coin et Pierre et Royale sera tenu avec le même soin et propreté que celui qui a su briller auprès de ceux du coin du canal et Carondelet, et leur ont les deux lesquels leur nouveau établissement sera à même de faire [illegible] de tous les [illegible] au théâtre, les dames trouveront un salon [illegible] spécialement affecté.
Cette maison porte en ville tous les rafraîchissements que le public pourra désirer. Les ordres peuvent être laissés indifféremment à l'un ou à l'autre établissement. 25 mai—1m

Avis de Société.
NOUS avons associé à nos affaires M. EDOUARD DUSSUMIER. Nous continuerons, sous la raison de Jacob Dabo[v]al & Co, les affaires de groceries et de commission, comme par le passé.
JACOB & DAHOVAL,
Nos 44 & 47, Vieille Levée

HOTEL BELLOUARD.
A LA BAIE ST-LOUIS.
L'Hôtel de Mme veuve JEAN BELLOUARD, à la baie St-Louis, est offert dans ce moment aux familles, aux habitués et autres.
Cet établissement, où tout est réuni bien que partout ailleurs, sous tous les rapports et où l'on trouve des soins particuliers et de bons services des vins longtemps connu et fort et [illegible] maintenant au au milieu de [illegible].
21 m—12

Parfumerie fine de Paris!
LE soussigné vient de recevoir en droiture un envoi de parfumerie fine de Paris, reçu par la voie de New York, et comprenant :
Savons de toilette, huiles et pommades,
Cosmétiques, eau de Cologne et de Lavande
Vinaigres de toilette,
Extraits et eaux dentifrices,
Poudre de riz parfumée,
Essence pour mouchoirs,
Eau athénienne, lotion de Guerlain,
Eau de verveine, Roi [illegible] de Paris de Leistner;
Do romaine, do capillaire, &c.
AUG. FEERBACH 79 rue Royale

Magasin de Tapis.
[illegible]
TAPIS—Assortiment complet en tous genres.
TOILES CIREES pour parquets de toutes les largeurs en quinze.
NATTES—500 rouleaux 4/4, 5/4 et 6/4, blanches, à carreaux et de fantaisie, récemment débarquées.
ETOFFES—tapis de table et de piano, étoffes en crin, baguettes d'encadrer, descentes de lit, devants de cheminées, nattes, toiles de damas et brocarts pour tapis à meubles. Le tout à des prix excessivement réduits.
A. BROUSSEAU et Co.,
12 mars 23, rue de Chartres

Demande d'une cuisinière.
ON demande une cuisinière sachant bien faire la cuisine française. S'adresser au bureau de l'Abeille 2 mai

DEMANDE.
ON demande à louer, dans une petite famille, une négresse sachant faire la cuisine, avec référence. S'adresser par lettre à la poste, boîte D No 119.

LE soussigné ayant cédé son atelier et sa clientèle de ses affaires à M Lamire ; remercie ses amis et sa clientèle de leur patronage, et les prie de vouloir bien accorder la même confiance à son successeur qu'il leur recommande comme très capable de le remplacer sous tous les rapports
GUYON, ferblantier,
Rue Bourbon, entre St-Anne et Dumaine.
Atelier d'ouvrages en ferblanc, zinc, cuivre &c, Installation de bains douches &c. 24 m

H. Clostermann & Co.,
SUCCESSEURS DE B. TATOUT & Co.,
44, rue de Chartres,
ONT reçu par les derniers arrivages d'Europe et du Nord :
Peignes à cheveux découpés, buffle et façon;
Dentelles à buffle écaille et imitation;
Foulards assortis;
Mouchoirs batiste bordure couleur;
Rubans satin couleur et taffetas noir, No 4 1/2;
Baleines de toutes longueurs;
Couteaux, ciseaux et rasoirs surfins;
Aiguilles assorties de Warren
Ainsi qu'une infinité d'articles qu'ils vendront au plus bas prix de la place.
H. CLOSTERMANN & Co.
24 mai 44, rue de Chartres

Montres, Bijoux, &c, &c.
No 6, rue de Chartres,
F. McMANUS,
OFFRE, à ce magasin, un bel assortiment de Montres, Bijoux, &c. qu'ayant été achetés à l'encan seront vendus à bas prix pour du comptant. Venez voir.
Il répare les montres et les bijoux et remonte les diamants.
S'étant assuré les services de M Jos. Frytel pour les montres, toutes les réparations seront promptement garanties.
M. Wm SALOMON annonce à ses amis qu'il le trouve où il est établissement. 24 mai

CIDRE DE NORMANDIE—50 barils reçus tout récemment et à vendre par
SOSTHENE THOMAS,
23 mai No 9, rue Gravier

SARDINES A L'HUILE—250 caisses sardines de Nantes, en grande, demi et quart de boîtes à vendre par A CARRIERE,
22 mai 25 Vieille Levée

DIVERS—250 barriques vin rouge pour familles, 75 barriques vin rouge pour dessert,
225 caisses vin rouge Pauillac Médoc,
26 do do Chateau Beyrus,
45 do do Chateau Leoville,
19 do do Chateau Lafitte,
25 do vin blanc Haut Sauterne 24 1/2 bouteilles,
251 futailles eau de vie, Wm. Raynard. Union, Braud, Martigue et Bigourdan, celebrated brandy wine, en demi quart et huitième, et sous les clefs de la douane, à vendre par A CARRIERE,
22 mai 25 Vieille Levée

EN débarquement du navire Otomoco, venant de Bordeaux :
30 barriques vin rouge St Julien,
30 do do St Estèphe,
8 barils vin blanc Haut Sauterne,
8 do do Haut Barsac,
500 caisses de 12 bouteilles vin rouge St Julien,
A vendre par A CARRIERE,
22 mai 25 Vieille Levée

FROMAGES—30 caisses fromages de Hollande ; 2 boucauts de gruyère, à vendre par
HENRY VALETON,
22 mai 90 St Louis

VINAIGRE de Bordeaux—15 demi bari à vinaigre de vin blanc, qualité supérieure, à vendre par
HENRY VALETON,
22 mai 9 rue St. Louis

SIROPS assortis—Un assortiment des plus complets, tel que : orgeat, framboises, groseilles, fraises, ananas, limon etc., etc., préparés avec le plus grand soin. Ils peuvent se conserver dans les chaleurs; ils sont riches de goût et d'un parfum délicieux.
A vendre aux prix les plus modérés par
HENRY VALETON,
22 mai 9, rue St. Louis

BIERE et porter de Londres—50 boucauts porter de Hibbert en grandes et demi bouteilles; 25 do bière de Harvey do do; à vendre par
HENRY VALETON,
22 mai 9, rue St. Louis

VINAIGRE de vin blanc—20 barils reçus par le Rose standish, de Bordeaux en magasin et à vendre par DUNTZE & IKEN,
19 avril encoignure Royale et Conti

HUILE—500 paniers huile A Crocé, à vendre par
JOSEPH LANATA,
12 rue Jefferson et 12 rue Toulouse

LE soussigné, partant pour France, recommande particulièrement à ses amis et connaissances, M. A C JAUME, peintre de portraits, pour le paysage et le vernissage des portraits.
Nlle Orléans, 19 mai 1855. J. AMANS.

MAGASIN DE TAPIS,
Rue de Chartres, No 23,
RECU tout récemment de l'Angleterre et du Nord :
Moquettes, tapis velours et de Bruxelles, tapis Bruxelles, à 3 plis Ingrains, vénitiens, un grand assortiment de diverses qualités et de toutes dimensions pour les appartements, de toutes dimensions [illegible] couvertures de piano et [illegible] de table et sofa, tapisseries d'escalier, une grande variété de paillassons &c. &c. Le tout est offert aux plus bas prix du marché, en gros et en détail, par
A. BROUSSEAU & Co.

FROMAGE d'Angleterre—30 caisses fromage d'Angleterre, reçus tout récemment, et à vendre par PETERS, MILLARD & Co,
25 mai encoignure Bienville et Vieille Levée

BŒUF du marché Fulton—50 demi barils bœuf du marché Fulton en débarquement, et à vendre par PETERS MILLARD & Co,
25 mai encoignure Bienville et Vieille Levée

FROMAGE, forme d'ananas—25 caisses fromage en forme d'ananas, reçus tout récemment, et à vendre par PETERS, MILLARD & Co,
25 mai encoignure Bienville et Vieille Levée

SAVON—En débarquement de la barque Savory 300 caisses savon de la marque Winchester, et à vendre par QUEYROUZE & LANGSDORFF,
25 mai 13 & 15 rue St Louis

RIZ—Dernièrement arrivé 100 tierçons de riz, à vendre par QUEYROUZE & LANGSDORFF,
25 mai 13 et 15 rue St Louis

INDIGO—Dernièrement reçu—12 surons indigo de Guatemala à vendre par
QUEYROUZE & LANGSDORFF,
25 mai 13 et 15 rue St Louis

PAPIER—1200 rames différentes qualités et grandeurs, à vendre par
QUEYROUZE & LANGSDORFF,
25 mai 13 & 15, rue St Louis

EN débarquement, en magasin, à vendre par E J HART & Co, No 77 et 79, rue Tchoupitoulas—100 caisses tabac de Cabourne, 500 caisses raisins demi et quart de boîtes,
75 do conserves anglaises;
300 do moutarde de Lebrun;
200 do gomme;
150 demi caisses thé à jouer, différentes qualités.
25 mai

A LOUER.
Une jolie maison basse, avec cour, cuisine, chambres à domestiques, située rue Toulouse, No 33. S'adresser à C. CAVAROC & Co,
25 mai—15 144 rue Royale

BOUTEILLES VIDES—300 paniers, en magasin et à vendre par C. CAVAROC & Co,
25 mai—8 144 rue Royale

HUILE D'OLIVE—100 paniers marque J Frangini, en magasin et à vendre par
C. CAVAROC & Co,
25 mai—8 144 rue Royale

COGNAC—50 quarts cognac Pellevoisin Pellet, 25 quarts cognac Achille Pellet,
20 quarts cognac J A Tricoté,
15 quarts cognac J. B. Barot,
20 quarts cognac Liberty brand, en magasin et sous les clefs de la douane, à vendre par
C. CAVAROC & Co,
25 mai—9 144 rue Royale

AVEC DIVERS par le soussigné, en débarquement du navire Otomoco, venant de Bordeaux :
60 barriques vin rouge Pauillac,
14 do vin blanc Lur Saluces,
14 do do Chateau d'Yquem,
14 demi barriques do Lur Saluces,
75 caisses do do
C. CAVAROC & Co
25 mai—8 144 rue Royale

CHAMPAGNE—150 paniers Champagne, Veuve Clicquot, 50 do do de Venage, 100 do do de Mont [illegible], en quart et demi bouteilles, en magasin et à vendre par F DE FUENTES & Co,
24 mai—12 22, Vieille Levée

EN magasin et à vendre par les soussignés—100 barils (prime lard).
LANATA, GANDOLFO & Co,
24 mai 9 et 10 rue Jefferson

VIN MUSCAT—100 caisses en magasin et à vendre par F DE FUENTES & Co,
24 mai—2m 22, Vieille Levée

OPORTO—30 barils, en magasin et à vendre par
F DE FUENTES & Co,
24 mai—2m 22 Vieille Levée

MADERE—10 barils vin de Madère, en magasin et à vendre par
F DE FUENTES & Co
24 mai—2m 22 Vieille Levée

VIN MUSCAT—500 caisses vin rouge de table St Estèphe, Beaune, Médoc, Latour, Larose, et Julien, Margaux, Léoville, en magasin et à vendre par F DE FUENTES & Co
24 mai—2m 22, Vieille Levée

CIGARES—100 000 cigares de la Havane, des marques [illegible], 150 000 San Andres, reçus tout récemment et à vendre par
F DE FUENTES & Co
24 mai—2m 22, Vieille Levée

WHISKEY Magnolia—En débarquement et à vendre par E J. HART & Co, No 77 et 79 rue Tchoupitoulas et en magasin—
200 barils whiskey, américain et français,
10 barils et demi barils rectifié.
10 demi barils vinaigre 25 mai

FROMAGE—25 caisses fromage de Gruyère,
25 caisses fromage tête de Maure,
30 do fromage façon gruyère,
30 douzaines fromage de Neufchâtel.
A vendre par FERROS FRERES,
10 mai 247 et 249 rue Royale

Demande d'une cuisinière.
ON désire louer une négresse bonne cuisinière, blanchisseuse et repasseuse, pouvant fournir de bonnes recommandations. S'adresser No 92, rue de la Douane ou de 9 heures à A M ASPE M
19 mai J. DERBY

BALAIS—500 douzaines en magasin et en débarquement du Sarah Fort, à vendre par
W H BARLOW & Co,
19 mai 16 rue du Canal

TABAC—10 caisses en débarquement du Sarah Partridge, à vendre par
H W BARLOW & Co,
19 mai 16, rue du Canal

CORDE DE MANILLE—300 rouleaux, dimensions assorties, à vendre par
W H BARLOW,
19 mai 16, rue du Canal

ALLUMETTES—500 gr allumettes de Lucifer, en magasin et à vendre par
W H BARLOW & Co,
19 mai 16 rue du Canal

MORUE—500 oz morue fraîche du Kentucky, à vendre par
W H BARLOW & Co,
19 mai 16 rue Gravier

PAPIER A ENVELOPPE—5000 rames papier pour toutes dimensions, en magasin et à vendre par W H BARLOW & Co,
19 mai 16 rue Gravier

5 quarts pipes cognac Godefroy, 1853;
4 octaves do do
8 quarts do do 1830;
8 octaves do do
Le tout en magasin et en débarquement du navire Otomoco, de Bordeaux, et à vendre par V & E MAIGNAN,
19 mai 85, rue St Louis

VIN—2 caisses 12 b. vin rouge St Estèphe Ly[illegible] et 25 caisses b. vin blanc Haut Sauterne,
200 do vin rouge St Julien, Léoville Brand, en débarquement du navire Otomoco et à vendre par V & E MAIGNAN,
19 mai 85 rue St Louis

60 caisses 12 b. cerises à l'eau de vie, en débarquement du navire Otomoco, de Bordeaux et à vendre par V & E MAIGNAN,
19 mai 85, rue St Louis

EN débarquement du navire Otomoco, de Bordeaux :
80 barriques bon vin ordinaire,
10 demi barils vin blanc supérieur,
100 caisses vin rouge.
A vendre par O. VALETON & Co,
19 mai No 25, rue Tchoupitoulas

LIMONADE concentrée—Les soussignés offrent aux personnes allant passer l'été à la campagne, un nouvel article excellent et très économique à suffit de deux cuillerées pour un verre d'eau et l'on obtient une limonade délicieuse, à vendre en gros, par O. VALETON & Co,
No 25 rue Tchoupitoulas
Et au détail à leur succursale, encoignure Royale et Quartier. 19 mai

300 BARILS whiskey rigide New York; 500 barils whiskey marque Camelle;
150 barils Monongahela et bourbon;
50 barils vieux Shannon 1854, à vendre par
O VALETON & Co
19 mai No 25, rue Tchoupitoulas

BIERE D'ECOSSE—300 boîtes de bière forte de Harveys, en demi bouteilles, en magasin et à vendre par O VALETON & Co,
19 mai No 25 rue Tchoupitoulas

Huile de Colza.
IL nous reste quelques gallons d'huile à brûler de Colza pour lampes modérateur et carcel, à vendre à $1.50 le gallon. LION & PINSARD,
19 mai 66 et 68, rue Royale enc Bienville

POMMES DE TERRE, &c—100 barils pommes de terre fraîches, prêtes à être embarquées.
OIGNONS—100 barils oignons frais et prêts à être expédiés,
POMMES SECHES—50 barils pommes sèches, fraîches, de Boston, reçues tout récemment et en magasin.
PECHES SECHES—30 barils pêches sèches, fraîches, de New York, reçues tout récemment et en magasin.
FEVES—100 barils fèves fraîches de New York et de Boston, reçues tout récemment.
POMMES DE TERRE—300 barils pommes de terre, en magasin et à vendre par
DONNELLY, BEZZINA & Co
26 mai No 68, rue Tchoupitoulas

POMMES DE TERRE—250 barils pommes de terre du Nord, en débarquement du navire Judah Touro
150 sacs pomme de terre, Galena Mechanics, en magasin et à vendre par
DONNELLY, BEZZINA & Co,
23 av 68, rue Tchoupitoulas

C. DUHAMEL, opticien.
INFORME sa clientèle qu'il vient d'ouvrir son nouveau magasin rue de Chartres, No 50, entre Bienville et Douane.
Il sollicite le patronage des personnes qui ont besoin de lunettes de toutes sortes.
Son assortiment est complet.
Ses jumelles pour le théâtre, qu'il vient de recevoir, sont toutes de la meilleure qualité et de formes les plus nouvelles.
Il appelle l'attention du public sur les lunettes périscopiques à double foyer pour voir de loin et de près, dans les mêmes verres, dont il a le dépôt.
Il rappelle aussi qu'il entreprend toutes sortes de mécaniques fines, de modèles en cuivre, &c. 12déc

Voitures—Voitures.
50 voitures calèches, 50 do beauées, 50 do cabriolets, pour enfants. En vente chez
LION & PINSARD,
19 mai 66 & 68 rue Royale, encoig. Bienville

B. PERRAU, A. COUTURIE, TH. CAPITAINE
J. B. PERRAU & Co.,
Négociants Commissionnaires.
No 33 rue Gravier,
NOUVELLE-ORLEANS

BEURRE de Goshen de mai—10 barillets en débarquement du navire Grenada, et à vendre par
E. J. HART & Co
29 mai Nos 77 et 79, rue Tchoupitoulas

GOMME de Lozenges—25 caisses, à vendre par
E J HART & Co,
1 mai 77 et 9 rue Tchoupitoulas

SAFRAN—114 livres à Espagne, en débarquement de la barque Siempreviva, et à vendre par
VAILS & SAMBOLA,
23 mai N 23 rue Tchoupitoulas

SAVON—150 caisses savon de Castille, en magasin et à vendre par F DE FUENTES & Co
23 mai No 22, Vieille Levée

FRUITS—[illegible] 50 caisses assortis, à vendre par DUNTZE & IKEN,
19 avril encoignure Conti et Royale

Librairie [illegible] et Religieuse.
MICHON,
200, rue Royale, encoignure Place St-Antoine,
INVITE ses pratiques et ses nombreuses clientèles à venir visiter les articles suivants qu'il vient de recevoir de France et de New York, se composant d'un grand assortiment de livres de prières, d'images, de Médailles en argent, [illegible], de fleurs en papier, statuettes en porcelaines et bienfaits, bénitiers, crucifix en or, en argent et en cuivre doré, chapelets de toutes sortes, et un grand assortiment de plumes métalliques, qu'il vendra à des prix très modérés.
NOTA—M. Michon se charge de commandes de broderie en fleurs naturelles pour mariages, baptêmes, soirées, de bal, &c. 17avril

FRUITS au jus—150 caisses assorties, fruits au jus et framboises, à vendre par DUNTZE & IKEN,
19 avril encoignure Conti et Royale

INSTITUTION DE Mme DESMAYAUX,
POUR LES DEMOISELLES,
à Pass Christian.
A DATER du 1er juin l'établissement d'éducation sera ouvert comme d'ordinaire. Pass Christian, pour les élèves pensionnaires et externes.
Les études y sont les mêmes qu'en ville et comprennent l'anglais, le français et la musique, dans toutes leurs branches.
M. E Prevost, chef d'orchestre du Grand Opéra résidant cet été à la Passe continuera dans l'établissement son leçons de solfège, d'harmonie et de chant.
Pendant le séjour de M. E. Prevost, il y aura toutes les quinze jours, dans l'Institution, une séance musicale à laquelle seront invitées les familles.
M. E. Prevost est disposé à donner au dehors des leçons particulières.
(N. B.)—L'établissement en ville reste ouvert tout l'été sans interruption. 14 mai—1m

AVIS.
INSTITUT SAINT-LOUIS.
MME DEBON annonce de nouveau aux familles qu'elle n'est point dans l'intention de céder son établissement comme l'ont dit certaines personnes dans des intérêts de répandre ce faux bruit. 1er mai—3m

L'incendie et les voleurs ne sont plus craindre.
LES négociants, les détaillants, les capitalistes, les familles et tous ceux qui possèdent des titres, des papiers, de l'argent, des bijoux et autres articles petits mais de grande valeur, peuvent, en faisant une dépense comparativement légère, se protéger contre l'incendie et les voleurs. Ces personnes sont invitées à venir examiner au magasin du soussigné, un assortiment des coffres forts patentés et à l'épreuve du feu de Hall.—Cet article a non seulement surpassé tous les autres coffres-forts, quand on en a fait l'essai, dans des incendies, mais encore offre une plus grande protection contre les voleurs. Le public ne devrait pas oublier en se rappelant que la caisse intérieure est faite en plaques de fer tandis que celle des autres est faite en lattes de bois. Les personnes qui désireront une comparaison s'apercevront des avantages qu'ont les coffres-forts de Hall. En se servir des anciens coffre forts, on est tout aussi exposé à subir des pertes que en n'en ayant pas, car les anciens coffre forts tombent en pièces quand ils sont exposés au feu et les voleurs ne trouvent pas de grande difficulté à les ouvrir. Cette assertion est prouvée par des certificats qui ne laissent pas de doute dans l'esprit de ceux qui voudront bien venir visiter le magasin du soussigné.
ISAAC BRIDGE,
1er mai No 22, rue de Magasins

Apprenez l'anglais!!!
CEUX qui désirent acquérir instantanément une connaissance correcte et pratique de cette langue en peu de temps, presque pour rien sans dégoût ni travail, et par une pratique aisée et attrayante sont invités à s'adresser chez le professeur NELSON No 6, rue St-Charles. Tous les LUNDIS, il y a des nouvelles classes de 3 à 6 personnes, pour les dames et les messieurs respectivement. On paie $10 pour 24 leçons. Le plus parfait succès est garanti.
14 mai

HOTEL DELMONICO.
NEW YORK
LE propriétaire de ce vaste établissement apprenant que le bruit s'était répandu en Louisiane qu'il avait fermé son hôtel, croit devoir le [illegible].
L'HOTEL DELMONICO restera ouvert cette année comme par le passé, sous la direction unique de M Delmonico, et les voyageurs louisianais qui visiteront la cité impériale peuvent avoir la certitude d'y rencontrer aujourd'hui le même confort qui a valu autrefois à cet établissement la brillante réputation dont il jouit en Louisiane.

GRANDE REDUCTION DE PRIX!
Rue de Chartres (Condé, encoignure Hôpital.
Mme FABIO a l'honneur d'informer les dames de la ville et de la campagne qu'elle vient de recevoir un joli assortiment de marchandises de printemps. Chapeaux de paille pour dames, fillettes et enfants, Mantelets, Dentelles noires, Fleurs, Garnitures de modes, &c.
Tous ces articles seront vendus à vingt pour cent au-dessous du prix de l'importe qui magasin de la ville.
Mme FABIO engage les dames à venir visiter son magasin avant de faire leurs emplettes, elle pourront juger la différence des prix. Les ordres de la campagne seront promptement exécutés.
31 mars—2m

GRAND EXPRES
De la Nlle-Orléans, des Opelousas et de l'Ouest.
UN exprès qui partira tous les jours est maintenant établi sur le chemin de fer des Opelousas, entre la Nlle-Orléans et le Bayou Lafourche, se rattachant à la Nlle-Orléans avec l'Exprès de Adams pour toutes les principales villes du Nord et de l'Ouest et se reliant au Bayou Lafourche, avec
Les diligences et waggons Exprès de Holden,
Pour Thibodeaux, Houma, Lafourche, la Baie de Berwick, Patterson, Centreville, Franklin, la Nouvelle Iberie, St Martinville, Washington et Opelousas.
Les espèces, les bijoux, les objets de valeur et toutes sortes de marchandises seront promptement transmis et à vue. Les billets, les traites, les bordereaux, &c., seront perçus et tous retours remplis ponctuellement.
Chaque Exprès est confié à des messagers spéciaux.
Toutes les marchandises et ordres de la Nouvelle-Orléans ou de Thibodeaux devront être déposés au bureau avant 6 heures du soir, la veille du départ.—Les ordres laissés au magasin de M Joseph Bérard No 150, rue la Vieille Levée, seront remplis sans délai.
L'Exprès part du bureau de MM Adams & Co, No 96, rue du Camp, tous les jours à 7 heures du matin et part du Franklin House à Thibodeaux, à 1 heure de l'après midi et du Bayou Lafourche à 2 heures de l'après-midi.
Exprès de bagage au chemin de fer et de la ville. Il y a en outre un Exprès pour le transport du bagage dans n'importe quel quartier de la Nlle-Orléans, et rien ne sera perdu ni endommagé.
[illegible] STARK'S JONES, Bureau No 96, rue du Camp.

Dissolution de Société.
LA Société a existé sous la raison de Auguste Girard & Co, est dissoute d'un commun accord, à dater de ce jour. M. Thomas [illegible] est nommé liquidateur, et à lui seul l'autorité d'un acte au rapport de Ad Boudousquié, Notaire.
Nlle-Orléans, le 5 mai 1855.
AUGUSTE GIRARD,
7 mai—15 J MILLE,
J A MAUREL.

Professeur.
UN professeur anglais, qui a reçu une brillante éducation classique, qui est gradué d'une université dans un des premiers collèges et a de l'expérience dans l'enseignement, désire préparer dans une famille de [illegible] plusieurs jeunes garçons pour le collège. Il pourrait leur consacrer toute la matinée, l'après-midi et la soirée. Un emploi de ce genre de l'Esplanade serait préféré. Il pourrait voyager et deux mois, avec ses élèves, après le 1er juin prochain.

P. A. HEBRARD,
118, rue du Canal, près Royale,
IMPORTATEUR de marchandises françaises, anglaises et américaines, offre tous son stock à des prix très réduits.
Il ouvre en ce moment 30 caisses toile d'Irlande à chemises, fabrication exprès pour [illegible] à recommande aux familles, elles seront vendues à très bas prix.
Il invite les étrangers à venir examiner son assortiment avant d'acheter ailleurs.
P. A HEBRARD,
118, Canal, près Royale

EN VENTE
CHEZ HEBERT, PAYA ET LELIEVRE
Libraires de cette ville:
Etudes sur les bases de la science médicale,
PAR LE DR J. C. FAGET, DE LA N. ORLEANS

PORTER de première qualité, bouché, marque Tennent, en bouteilles, à vendre par
J. Y DE EGANA,
3 mai 47, rue Bienville

SALSEPAREILLE—25 balles, en douane, pour l'exportation, reçues par la goélette Red Fox venant de Tampico, à vendre par
J. Y. DE EGANA,
3 mai No 47, rue Bienville

SEL—Reçu par la barque espagnole Perla, venant de Cadix, à vendre par
JUAN Y DE EGANA
3 mai No 47 rue Bienville

Vente à perte de Marchandises sèches.
Habitants et Marchands de la campagne, profitez du peu de temps qui vous reste à rester en ville pour faire vos achats à la Maison Rouge, No 1, chez LAROUSSINI & Co, dont les prix et les conditions sont des plus avantageux.
Il suffira d'interroger l'état actuel des affaires pour comprendre pourquoi les soussignés se sont décidés à clore leur stock de printemps à un prix aussi bas.
U. LAROUSSINI & Co,
21 av Maison Rouge No 1, sur la Levée

A vendre,
UN COFFRE FORT à l'épreuve du feu et de la poudre, par DONNELLY, BEZZINA & Co,
16 av 68 rue Tchoupitoulas

A louer,
UNE MAISON, dans la rue Quartier, entre Dauphine et Bourbon, avec écurie et bureaux.
S'adresser à DONNELLY BEZZINA & Co,
16 mai 68, rue Tchoupitoulas

M. LOUIS ADAM est chargé de ma procuration pendant mon absence de la ville.
Nouvelle-Orléans, 16 mai 1855. J VINCENT.

AVERTISSEMENT.
LES personnes qui nous doivent sont par le présent averties de ne payer à personne, excepté MM Jules Bauduc, Clément Laurant et Eug Giraudy, nos collecteurs. Nous ne reconnaîtrons pas les comptes qui auront été payés à d'autres qu'à eux.
DEGELOS DUFRIVE & Co.
Nlle Orléans 21 mai 1855

EN débarquement du navire Otomoco, de Bordeaux :
32 barriques vin rouge de Grave;
4 caisses 1/4 boîtes sardines,
8 do 1/2 do do
En magasin, 4 barriques Château Margaux vieux, à vendre par D PITOU,
19 mai Encoign. Dauphine et Douane

VERMOUTH—75 caisses, Noily & Co, en magasin et à vendre par SOSTHENE THOMAS,
19 mai 9 rue Gravier

ABSINTHE ET KIRSCH de Yerain et Lecoultre—175 caisses, en débarquement du navire Pal[illegible] et à vendre par
SOSTHENE THOMAS, 9, rue Gravier.

AVIS AUX MARCHANDS
LE soussigné vient de recevoir par les steamers Crescent City et Cahawba, de New-York, un grand assortiment de marchandises ci après énumérées, qu'il met en vente au plus bas prix du marché et à des conditions libérales, savoir :
Bonneterie pour hommes, unie et fantaisie
do pour femmes do
do par enfants do
Mouchoirs batiste unis et brodés;
Cols et Bandes brodés; Boutons de toute sorte
Linge de table; Peignes do do
Mouchoirs madras; Brosses do do
Foulards de soie; Porte monnaie;
Cravates nouveauté Fil marshall, couleurs et numéros assortis;
Ganterie
&c, &c, &c, &c.
Ainsi qu'un grand choix d'articles de fantaisie.
P. M. CHASSANIOL,
Encoignure Chartres et Conti

CONFISERIE
RECU tout dernièrement par les navires Pyramid, Coronet, Bregon &c, un nouvel approvisionnement de :
Sauces et cornichons d'Angleterre,
Fruits pour pâtés et conserves d'Angleterre,
Gelées et fruits conservés do
Gingembre des Indes Orientales, conservés,
Conserves et cornichons des Indes Occidentales,
Gelée de goyave et fruits conservés, des Indes
Biscuit de Manley et Palmer,
Les articles ci-dessus sont de Grosse et Blackwell.
Chocolats de France et d'Espagne,
Fruits de France, au rum,
do do à l'eau-de-vie,
Sardines, pâtés, capres et olives de France,
Liqueurs Françaises,
A vendre à l'arrivée des navires Franklin King, Mallas Taylor, A. McKenzie, &c.,
Harengs d'Ecosse, en barillets,
Saumons d'Ecosse, en boîtes en fer blanc,
Harengs frais d'Ecosse, do do
Merluches Tendres d'Ecosse, do do
Merluches fumées do do
Fromage de Stilton et Soon de Yorkshire.
D. DOWARD & Co.
No 128, rue du Canal.
Un élégant salon est attaché à notre établissement pour les dames et les mets de la [illegible], de la confiserie, de chocolat, du café, &c.

CONFITURES—En magasin et à vendre par
MORENO FRERES.

Succession de Jacob Helfer.
AVIS est par le présent donné aux créanciers de la succession de Jacob Helfer, décédé de se faire connaître et de présenter aux soussigné les titres [illegible] légales à [illegible]
A. BRONSEMA, Curateur,
W. H. PAXTON, Avocat,
No 74 rue du Camp.
Nlle-Orléans, 15 mai 1855.

Succession de Jacques Fontaine.
AVIS est par le présent donné aux créanciers et autres personnes qui ont intérêt dans la succession [illegible] de son successeur le dit successeur de faire connaître [illegible] au soussigné.
JOHN CULBERTSON,
Avocat de Mme Rose [illegible]
23 mai—10t

Succession de [illegible]
LES personnes qui ont des [illegible] contre la succession de [illegible] sont priées de les présenter au soussigné, avocat de la succession.
ARMAND PITOT
29 mai—10

Banque d'Epargnes de la Nlle-Orléans
Bureau No [illegible] rue de la Douane
Incorporée par acte de la Législature le 15 mars 1855
LE Bureau de cette institution sera ouvert pour recevoir des dépôts [illegible] de 9 heures à 3 heures, et le samedi de 5 à 8 heures du soir.
Des dépôts d'une piastre et plus seront reçus. L'acte d'incorporation [illegible].
Prêts sur hypothèque, sur des propriétés [illegible].
Prêts sur actions des Banques [illegible].
Les intérêts ou les bénéfices [illegible].
Aucun directeur ne pourra, directement ou indirectement, emprunter de la banque [illegible].
Des certificats de dépôt [illegible] de $1000 au moins [illegible].
DIRECTEURS:
George Rosne, A D Kelly, William Vogel,
W N Mercer, Geo. Urquhart, [illegible],
Geo Duncan, A Hoove, George Jonas,
Wm. a Bozart, F. N. Wood, Thos A Adams,
Thos A Adams, E A Bradford, D H Walters
W N Mercer, Président.
A D Kelly,
Wm. Vogel, Vice-Présidents
[illegible]
D. D. W. TRIPPS, Trésorier.
N. B—On pourra [illegible].

HOTEL DES CHENES VERTS.
[illegible]
MM [illegible] ont l'honneur de [illegible] qu'ils ont [illegible] Hotel des Chênes Verts [illegible] Les personnes qui voudront [illegible].

A LOUER
PAR mois [illegible] plusieurs [illegible] Grand Isle, [illegible] S'adresser à M. J. B. PELLOGNY, rue de la Douane.

Découverte importante!—Remède contre l'hydrophobie.
LES personnes qui [illegible] mordues par un chien enragé [illegible] SANTIAGO GALLERAN [illegible].

Bon marché,
54 rue de Chartres, 54
[illegible]
MESSIEURS [illegible] société Béchet, Foyer & Co., [illegible].

Résidence à la Baie St Louis
A LOUER [illegible] S'adresser à [illegible] HART & Co. [illegible]

PAPIERS PEINTS NOUVEAUX
DELCROIX
108—Rue de Chartres—108
VIENT de recevoir [illegible] un grand assortiment de papiers peints [illegible].
[illegible]

J. CASBERGUE
Marchand Tailleur
77 RUE DE CHARTRES 77
ANNONCE à sa clientèle qu'il vient de recevoir par les derniers arrivages d'Europe et du Nord un assortiment de draps [illegible].
Coutils blancs et couleurs pour pantalons,
Marseilles [illegible]
Mérinos [illegible] pour pantalons, &c.
Cet article [illegible] à des prix modérés, comme par le passé.
CASBERGUE,
21 mars No 77, rue de Chartres

Lopez. F. Orferrsris.
LOPEZ & Co.
Fabricants de Chocolat à la vapeur ET CONFISEURS
87 RUE CHARTRES, [illegible]
Gros et Détail.
Nouvelle-Orléans.

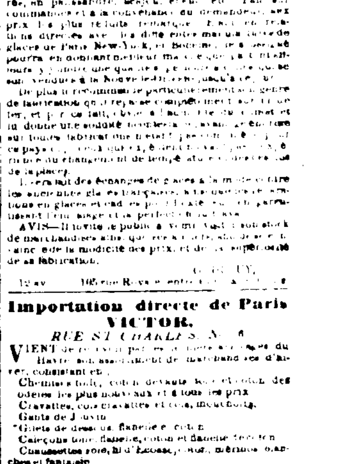

LE soussigné [illegible] prévient les marchands de [illegible] qu'il vendra à des prix très réduits [illegible] son stock [illegible] des affaires de la saison d'automne [illegible] frais et entièrement nouveaux.
Ce stock est composé principalement de mercerie de bonneterie, de fleurs artificielles, de broderies, de mouchoirs de batiste, de rubans brochés et [illegible], de gants et mitaines de fil et [illegible], de [illegible] et de cravates, de peignes à coiffure à [illegible], etc, etc, etc.
[illegible]
J. B. [illegible]
Rue de Chartres No [illegible] au premier, entre Conti et St Louis.

GLACES--GLACES
PAPIER PEINT
RECU par les derniers navires du Havre, un immense assortiment de papiers peints pour appartements, [illegible], de tous dessins nouveaux et remarquables par leur fraîcheur et leur modicité de prix.
Glaces françaises et de Bohême [illegible] de dimensions, toutes qualités à toilettes, à colonnes, à meubles, pompadour, à bouche, à [illegible], à mains, psychés à [illegible], etc; Gravures [illegible].
Manufacture de cadres ovales, carrés, cintrés, dorés, en passe-partout, acajou, ébène, etc. Fait sur commande et à la convenance du demandeur, aux prix les plus réduits. Remarque. [illegible] la dite entre maison [illegible] de glaces de Paris, New-York, et Boston, [illegible] pourra, en donnant meilleur marché [illegible] sont vendues à la Nouvelle-Orléans, jusqu'à ce jour.
De plus il recommande particulièrement son genre de fabrication qui [illegible] ler, et par ce fait, [illegible] et lui donne une solidité [illegible] sur toutes fabrications [illegible] ce pays [illegible] de la place.
[illegible] des échanges de glaces à la mode contre les anciennes glaces [illegible].
AVIS.—Il invite le public à venir visiter son stock de marchandises afin qu'il [illegible] de la modicité des prix, et de la supériorité de sa fabrication.
[illegible]
12 av 105 rue Royale entre [illegible]

Importation directe de Paris
VICTOR,
RUE ST CHARLES, No 6
VIENT de recevoir par les derniers navires du Havre son assortiment de marchandises d'hiver, consistant en :
Chemises toile, coton devants toile et coton, des odeurs les plus nouveaux et à tous les prix
Cravattes, cols cravattes et cols, mouchoirs,
Gants de Jouvin
Gilets de dessous flanelle et coton
Caleçons toile, flanelle, coton et flanelle [illegible]
Chaussettes soie, fil d'Ecosse, coton, mérinos, blanches et fantaisie
Parapluies soie
Cannes armées et non armées
Quelques petites voitures d'enfants.
Une grande variété d'articles de fantaisie tels que :
Porte-Monnaie, Bourses, bracelets, [illegible]
Nécessaires pour dames et messieurs, Peignes écaille et buffle.
Brosses en tout genre.
Grand assortiment de parfumeries des meilleures maisons de Paris
Toujours en magasin, un assortiment de fournitures pour coiffeurs.
Son Salon de Coiffure est desservi par des ouvriers que distinguent par leur amabilité et leur complaisance aux personnes qui veulent les honorer de leur confiance.

EN magasin et à vendre par Vails & Sambola, No 23, rue Tchoupitoulas :
40 sacs café de Maracaibo,
50 caisses sucre de la Havane,
350 sacs amandes de Tarragone,
15 sacs cacao de Guayaquil,
10 caisses conserves et confitures de la Havane,
400 barils vin sec de Malaga,
10 caisses et 4 barils [illegible] de la Havane
930 milliers cigares de la Havane [illegible]

Bureau de santé de l'Etat de la Louisiane.
No 69, rue de la Douane
Nouvelle-Orléans, 30 mai 1855.
Extrait du compte rendu de la séance du Bureau de Santé tenue le 29 mai 1855
Résolu que le Bureau de Santé annonce au public, par la voie des journaux de cette ville, que la fièvre jaune est à l'état d'épidémie parmi nous et que le Bureau recommande aux citoyens de prendre des mesures de précaution pour combattre la maladie.
Pour copie conforme :
SAMUEL CHOPPIN, M. D.
Président du Bureau de Santé.
CHAS. A. LABUZAN, secrétaire
Les journaux de la ville sont priés de reproduire ce qui précède. 31 mai